

## La Chambre régionale des comptes épingle Hidalgo pour sa gestion de la ville



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 22 juillet 2020

Source [Valeurs actuelles] Le gendarme des dépenses publiques cible trois secteurs emblématiques de la capitale : les arrondissements, le parc des expositions de la Porte de Versailles et la tour Eiffel.

A peine réélue, déjà épinglée. Le premier Conseil de Paris de la nouvelle mandature d'Anne Hidalgo risque d'être mouvementé : trois rapports de la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île de France ont pointé des soucis dans la gestion des arrondissements, du parc des expositions de la Porte de Versailles et de la tour Eiffel, rapporte [Le Parisien](#). Le gendarme des dépenses publiques a notamment ciblé les salaires de certains agents de la ville, un chèque d'indemnisation non-justifié et le nombre excessif de collaborateurs dans les arrondissements.

Dans la gestion de la tour Eiffel, la CRC dénonce d'abord une hausse des tarifs de 47%, alors même que le nombre visiteurs est en baisse sur la période 2015-2019. « *Cette hausse devait permettre la construction du centre d'accueil mais il n'a toujours pas vu le jour. Ça génère de l'insatisfaction de la part des visiteurs, mais surtout cette hausse a servi à financer la croissance des effectifs et la hausse des salaires déjà d'un niveau élevé* », reprochent les membres de la chambre. Autre problème de gros sous : un chèque d'indemnisation de 263 millions d'euros octroyé par la Ville à la société d'exploitation du parc des expositions de la Porte de Versailles pour compenser un manque à gagner dû à la construction de la tour Triangle sur son site. Seulement, la CRC estime que cette somme correspond à « *un préjudice non démontré* » et dénonce « *une négociation inégale* ».

Dans ses rapports, le gendarme des dépenses publiques est également revenu sur un mal profond du dernier mandat d'Anne Hidalgo : le nombre de collaborateurs. La CRC estime en effet qu'ils sont bien trop nombreux dans les arrondissements, et pointe leur travail. « *Sur les 223 collaborateurs recensés, 152 servent plutôt à compenser des postes vacants en occupant des emplois permanents relevant des services administratifs et techniques, une pratique qui doit être corrigée* », font valoir les membres de la chambre. En clair, la Ville embauche des collaborateurs plutôt que des fonctionnaires ou des contractuels par facilité, traduit *Le Parisien*.

La CRC a également dans le viseur la fonction de directeur général des services. « *Chaque mairie compte un directeur général de services, nommé par la Ville mais placé sous l'autorité du maire d'arrondissement. Leur rémunération est très élevée compte tenu du fait qu'ils ne gèrent en moyenne que 84 agents* », fustige la chambre, qui reproche aussi à la Ville de ne pas donner aux maires « *les moyens de gérer vraiment les équipements de proximité, comme le prévoit la loi de 1982* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)